

**Conservatoire  
des Sites Lorrains**

*Commission Reptiles & Amphibiens  
de Lorraine*

**Circulaire n° 31, mars 2008**

Chers collègues,

Une nouvelle saison de prospections s'annonce en cette fin de mois de février. Vous trouverez dans cette trente-et-unième circulaire quelques éléments d'informations sur l'héropétofaune lorraine et d'ailleurs. Quelques points ont déjà été évoqués lors des réunions de la Commission qui se sont déroulées en février et septembre 2007.

Concernant l'atlas, la saisie des données se poursuit à Thiaucourt. En novembre 2007, la base comptait environ 12 000 données, ce qui constitue un bon rythme de saisie. Pour mémoire, nous avons 9 900 données en mars 2007. Merci encore pour vos contributions et vos fiches. N'hésitez pas à nous demander une synthèse de vos données ou de nous solliciter sur des secteurs que vous connaissez afin de bénéficier du travail de synthèse de cette base.

Si la collecte des données est importante, reste un travail essentiel de vérification des sites, de réactualisation des données anciennes et de bibliographie. La parution de l'excellent et très complet atlas de Wallonie (voir le coin du libraire) nous fait mesurer le travail restant à accomplir sur notre Région.

A noter que la prochaine réunion de la Commission Reptiles et Amphibiens aura lieu le **mercredi 16 avril 2008 à 20h au jardin Botanique à Villers-lès-Nancy**. Nous ferons le point sur les prospections en cours, l'atlas, le programme sonneur et les autres actions mis en œuvre dans la région en faveur de l'héropétofaune.

Bonnes prospections à tous.

Bien cordialement

Damien AUMAITRE  
Rapporteur de la Commission Reptiles / Amphibiens du CSL

*PS : Merci à Stéphane pour la parution de cette circulaire, dont il assure la mise en page et une bonne partie de la rédaction.*

**Appel à participation !**

Vous pouvez dès à présent m'envoyer vos nouvelles contributions (observations, articles, photos...) pour une parution dans la prochaine circulaire de la commission. La diversité des participations fait la richesse de cette circulaire... alors merci d'avance !

Stéphane Vitzthum [s.vitzthum@ac-nancy-metz.fr](mailto:s.vitzthum@ac-nancy-metz.fr)

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Prospections 2008 pour l'atlas.....	3
Observations lorraines.....	4
Visites – conférences - fréquence Grenouille.....	5
SOS grenouilles à Champougny-55.....	6
Pose de filets à Bazincourt-sur-Saulx-55.....	7
Résumé de la saison herpétologique 2007 sur l'Etang de Brin.....	8
Résultats d'une saison d'inventaire herpétologique.....	11
Présentation du programme régional Sonneur.....	15
Statuts de protection : encore des changements.....	24
Une Rainette bleue dans une laitue !.....	28
Action de protection à Remilly-57.....	29
Infos d'ici ou d'ailleurs.....	30
Des nouvelles de Bufo nos voisins alsaciens.....	33
Le coin du libraire.....	35
Appel à participation.....	37
Adresse où nous joindre.....	37



Photo Frédéric Schwab

Lézard des murailles

# Prospections 2008 pour l'atlas

Par Damien Aumaître

## **- Dates des prochaines prospections :**

Deux dates ont été choisies cette année pour poursuivre les prospections et mieux couvrir quelques zones sous-prospectées de Lorraine :

- **Dimanche 27 avril 2008** : prospections en rive droite de la Biesme, Argonne - Rendez-vous à l'église des Islettes (55) à 9 h 30
- **Dimanche 25 mai 2008** : prospections dans le Nord Meusien (secteur d'Avioth) – rendez-vous à l'église d'Avioth (55) à 9 h 30.

Les copies de cartes au 1/25 000 seront fournies par le Conservatoire des Sites Lorrains. Le repas sera pris en charge par la Commission (ou au moins la boisson). Il est donc indispensable que chaque personne intéressée prenne contact avec Benoît Bronique pour organiser les prospections.

Pour participer à ces prospections avec la Commission Reptiles & Amphibiens de Lorraine, contacter Benoît Bronique = [b\\_bronique@yahoo.fr](mailto:b_bronique@yahoo.fr)

## **- Prospections pour l'atlas :**

La liste des **communes sans aucune observation** est disponible sur demande : envoyer un mail à [d.aumaitre@cren-lorraine.fr](mailto:d.aumaitre@cren-lorraine.fr)

## **- Demande de contribution : prospections Moselle sauvage**

A la suite à la mise en œuvre de la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle sauvage, des prospections amphibiens auront lieu cette année par le CSL (D. Aumaître) sur le site de la RNR (Charmes à Bayon) et plus largement sur le site natura 2000 (Châtel-sur-Moselle à Tonnoy). Toutes données récentes ou anciennes sont les bienvenues sur ce site ! Merci !



Prospection « Couleuvre verte et jaune » 2007, vers Bar-le-Duc. B. Bronique et S. Vitzthum

## Observations lorraines

L'idée est de mieux diffuser les informations régionales concernant les premières observations annuelles, les premières pontes, des comportements particuliers...

-->Envoyez-nous vos observations pour compléter au mieux cette rubrique, qui n'est que le reflet des observations reçues !

### - Un Lézard vert en Lorraine !

Philippe WURTZ de l'AMAFOT, association de photographes naturalistes de Commercy, a observé et photographié un Lézard vert mâle le 2 mai 2007 à Sampigny-55 : photo ci-jointe. Première donnée pour la Lorraine, il reste à confirmer son origine : introduction ou indigénat ? A confirmer dès ce printemps... avis aux amateurs...



Lézard vert – Photo Philippe Wurtz

### - Larves souterraines de Salamandres tachetées :

Une trentaine de larves de Salamandre tachetée, dont certaines quasi métamorphosées, ont été observées dans la Mine de la Couleuvre (57) le **09 janvier 2008**. En cette période précoce, ces larves de Salamandres sont ici particulièrement bien développées : effet du milieu souterrain ? Pontes automnales ? Autres explications ??



## Visites – conférences - fréquence Grenouille



- Animation Fréquence Grenouille

Date : 16/03/2008

Ville : Romagne-sous-les-Côtes-55

Animateur : Nicolas AVRIL

Description : Observation des oiseaux et des batraciens

RDV à 10h devant la mairie.

2,5 Euros / personnes (GRATUIT pour les enfants de - de 12 ans et les adhérents du conservatoire)

Prévoir des vêtements adaptés. Jumelles et lunettes seront les bienvenues !

Durée : environ 1h30.

### - Animation Fréquence Grenouille

Date : 23/03/2008

Ville : Mandres-aux-4-Tours & Rambucourt-55

Animateur : Nicolas AVRIL

Description : Découverte des oiseaux et des batraciens dans la Forêt de la Reine

RDV devant la mairie de Mandres

2,5 Euros / personnes (GRATUIT pour les enfants de - de 12 ans et les adhérents du conservatoire).

Prévoir des vêtements adaptés. Jumelles et lunettes seront les bienvenues !

Durée : environ 1h30.

### - Animation Fréquence Grenouille sur les mares

Date : 29/03/2008

Ville : Saulxures, Tomblaine-54

Animateur : CPIE Champenoux

Description : Tout savoir sur les amphibiens !

RDV à 14h30 devant la mairie de Saulxures-lès-Nancy.

Renseignement au 03 83 31 63 76

Animation tout public et gratuite

Prévoir vêtements adaptés et des bottes !

### - Conférence - diaproama

Date : 11/04/2008

Ville : **Yutz-57**

Animateur : Avec l'Association les pieds sur terre

Description : Aventure nocturne : la migration des batraciens

RDV à 20h à la Salle municipale du Petit Prince

Tout public et GRATUIT

Renseignement : [association.lespiedssurterre@laposte.net](mailto:association.lespiedssurterre@laposte.net)

Retrouvez l'agenda des visites, conférences sur le site du CSL :

<http://www.cren-lorraine.com/>

# SOS grenouilles

*Les protecteurs des batraciens ont déployé des bâches pour éviter aux grenouilles d'être écrasées par les automobiles.*

À la sortie de Champougny, 250 mètres de bâches viennent d'être posés pour éviter le massacre de centaines de batraciens.

Chacun d'entre nous entretient au fond de lui-même son petit jardin secret, une passion partagée ou non, qui lui permet parfois de vivre quelques heures inoubliables...

Guillaume Leblanc est un jeune naturaliste, originaire de Bretagne, qui habite Pagny-la-Blanche-Côte depuis mars 2007. Cette année-là, à peine arrivé au pied de la blanche Côte, qui est l'une des réserves gérées par le Conservatoire des Sites Lorrains, il a remarqué qu'à mi-mars, lors de la période de reproduction des grenouilles rousses et des crapauds, la route reliant Champougny à Pagny-la-Blanche-Côte était

le théâtre d'un véritable carnage. Ces deux espèces de batraciens vivent dans les bois et les prairies, mais se reproduisent uniquement en milieu aquatique. Et c'est en fin de journée, vers 17 h à 18 h qu'elles migrent par colonies entières. Plusieurs centaines, sur les milliers de batraciens descendant des coteaux et de la prairie, se faisaient ainsi écraser en essayant de rejoindre leur site de reproduction, le bras mort de la Meuse à la sortie de Champougny. Son sang de naturaliste n'a fait qu'un tour, et Guillaume Leblanc a donc lancé un appel sur Internet, intercepté par le Conservatoire des Sites Lorrains, qui a répondu favorablement à son « SOS grenouilles ». Son idée est simple et a déjà été expérimentée ailleurs : il s'agit de poser une bâche le long de la route, une sorte

d'entonnoir qui guidera les batraciens vers un récipient. Faute de connaître le code de la route, grenouilles rousses et crapauds seront portés et conduits à bon port de l'autre côté de la chaussée.

### Chaque jour la relève

Le Conservatoire a donc accepté de financer l'achat du matériel nécessaire et a dépêché Stéphane, l'un de ses salariés. Guillaume Leblanc a également reçu l'aide bienvenue de Laetitia et Fabien, venus tout droit de Dordogne, et ce ne sont pas moins de 250 m de bâches qui ont été tendus sur la clôture du pré traversé par les batraciens avant d'accéder à la route. Une vingtaine de seaux seront disposés environ tous les 15 m le long de cette barrière, en attente de leur butin

croissant. Ainsi, les batraciens percuteront la bâche et tomberont dans les seaux. Le matériel posé, le plus dur reste à faire, car Guillaume Leblanc aura la lourde charge de relever les seaux matin et soir et d'emmener ces charmantes petites bêtes vers leur lieu de reproduction, dans le pré de l'autre côté de la route... Cette opération permettra également de recenser les espèces vivant sur ce site peu prospecté et de compléter l'atlas en cours de réalisation sur les amphibiens et reptiles de Lorraine. Guillaume a également fait un courrier à tous les habitants de Pagny et Champougny pour les sensibiliser et inviter les enfants à découvrir les grenouilles rousses et les crapauds. Une chose est sûre, le temps est de son côté, car la pluie ne s'est invitée qu'une fois son piège sauveur posé.



250 m de bâche pour protéger le passage des batraciens.

# Pose de filets à Bazincourt-sur-Saulx-55

Par Karine DIVERSAY

## Des coassements sans couac



Une bâche a été tendue sur 200 mètres.



Les crapauds peuvent mettre 20 mn à traverser la route.

### À Bazincourt-sur-Saulx, grenouilles et crapauds sont priés d'emprunter les passages protégés. Pour mieux procréer.

À en juger par les quelques cadavres de grenouilles et crapauds sur la chaussée à proximité de Bazincourt-sur-Saulx, il était temps, presque grand temps même d'agir en leur faveur. C'est la deuxième année que Meuse Nature Environnement (MNE), sollicitée par un habitant de Bazincourt, se lance dans une telle opération de sauvetage sur le secteur. « L'an dernier, nous avons mis en place le système un peu tard, mais nous avons quand même réussi à sauver quelque 300 amphibiens », se remémore Benoît de MNE.

Alors cette année, l'association a pris les devants. « La période de migration débute, crapauds communs, grenouilles rousses et même tritons quittent le couvert forestier pour aller rejoindre *les plans d'eau* ».

Où tentent de les rejoindre parce qu'entre la forêt et l'étang, une route, la D 997, pas spécialement passagère mais particulièrement meurtrière pour la faune batracologique. « *Nous installons donc des passages protégés* », résume l'animateur de MNE. Des passages matérialisés par des barrages installés le long de la route. En contrebas du milieu forestier juste en bordure de route sur une longueur de 200 m.

#### Transport personnalisé

Une simple bâche d'une trentaine de centimètres de hauteur mais qu'il faut savoir installer avec précision. « *Il ne faut pas que les amphibiens puissent passer dessous, sinon cela ne sert à rien* », précise Magalie, la collègue de Benoît. Alors la bâche est consciencieusement enfoncée dans le sol et les animateurs de MNE prennent soin de bien tasser la terre au pied.

Le but est bien évidemment d'empêcher ces petites bêtes de traverser la route sans regarder à droite et à gauche. « En fait, le long de la bâche, tous les cinq mètres environ, sont disposés des seaux, enfoncés dans la terre, les amphibiens longent le filet et tombent dans les seaux ».

C'est là que la main de l'homme devient encore plus indispensable à leur survie. « Tous les matins, quelqu'un doit venir pour transporter manuellement au bord de l'étang les individus pris au piège ». C'est Gérard Andrès, cet habitant de Bazincourt qui avait alerté l'association sur la présence d'une population importante d'amphibiens dans le secteur, présent pour l'installation de la bâche, qui se chargera des transports. En poussant jusqu'à déposer grenouilles, crapauds et tritons dans les roseaux, leur support de pont. Le dispositif restera en place jusque fin avril.

Et le retour dans les bois ? « Ils ne retournent pas forcément vers le couvert forestier, beaucoup restent dans les champs alentours », explique Benoît. Ou le retour est plus dilué dans le temps donc moins accidentogène que l'aller. Pour que les trajets le soient encore moins, les conducteurs peuvent aussi lever le pied à l'intersection de la D 997 et la DDT 152 entre Bazincourt et Lavincourt. Et ce sera autant de couacs évités pour qu'amphibiens, une espèce protégée, coassent encore.



# Résumé de la saison herpétologique 2007 sur l'Étang de Brin

Par Julien Lesclavec

Une étude sur la valorisation de L'étang de Brin a été conduite de février à juin 2007. De nombreuses prospections (25 demi-journées, ainsi que 6 soirées) ont eu lieu sur cet étang de 17ha ainsi que dans les 600ha de forêt qui l'entoure, permettant d'inventorier la faune et la flore de cet Espace Naturel Sensible à la porte de l'agglomération Nancéenne. Le suivi plus particulier de l'herpétofaune a confirmé l'importance de ce site pour les populations d'anoures notamment.



Amplexus G.rousse. J.LESCLAVEC

## Des anoures bien présents:

Dès mi-février, les premiers individus de Crapauds communs et de Grenouilles rouges sortent de leurs quartiers d'hiver pour rejoindre leurs sites de reproduction (étang, déversoir ou ornière forestière). Les premières pontes apparaissent courant mars, mais la véritable migration Pré-nuptiale ne s'organise réellement qu'aux alentours du 20 mars. En soirée, des individus seuls ou en amplexus sont alors visibles par centaines sur la digue.



Amplexus C.commun. J.LESCLAVEC

L'observation de nombreuses dépouilles d'anoures aux abords de l'étang révèle l'attitude opportuniste de nombreux prédateurs : blaireaux, renards, chat haret et putois, qui profitent de cette concentration extraordinaire d'amphibiens pour satisfaire leur pitance. La migration post-nuptiale est plus étalée, mais l'on peut noter la quasi-disparition des adultes passé le 3 avril.

D'avril à début juin, les nombreuses éclosions laissent apparaître des milliers de têtards. Les premiers crapelets de Crapaud commun sont observés le 6 mai, et les jeunes Grenouilles rouges au 1<sup>er</sup> juin.

Au milieu de cette joyeuse organisation se mêle depuis début avril les Grenouilles vertes, pour lesquelles les populations maximales sont atteintes en Mai-Juin (Plusieurs centaines d'individus). Les premiers juvéniles sont observés le 29 juillet.



G.verte. J.LESCLAVEC



## Des urodèles pas en reste :

De nombreux sites d'accueil favorable aux tritons sont remarqués aux abords de l'étang (Mares et ornières forestières, déversoir). Les premiers Tritons palmés sont observés le 6 mars, alors qu'il faut attendre le 15 pour le premier T.alpestre. Les populations sont assez localisées et que peu d'individus sont notés dans chaque point d'eau. Les effectifs d'adultes rencontrés sont de l'ordre de 20 Tritons palmés et 25 Tritons alpestres. Suite aux nombreuses parades précédant les accouplements, les pontes s'étalent durant les mois d'avril, mai et juin, avec l'apparition des premières larves le 12 juin.

L'absence de Triton ponctué sur le site apparaît logique, vu la couverture forestière très marquée des milieux. Ce biotope n'est pas spécialement favorable au triton crêté, mais sa présence est reconnue (populations sans doute très faibles). Il n'a cependant pas été observé cette année.



Triton palmé

## Une absence remarquée :

La Salamandre tachetée est mentionnée en 1995 autour de l'étang (2 mâles observés par B. Delatre), et bien que les spécificités du site semblent favorables à la présence de cette espèce (nombreux ruisseaux forestiers), les nombreuses prospections de terrain conduites de Février à Juin n'ont pas permis de la rencontrer. L'absence d'observation d'adulte mais surtout de larves (omniprésence sur les sites de reproduction de l'espèce), laisse supposer une population très réduite et/ou très localisée si il y en a. Les alentours de l'étang étant très fortement prospectés par de nombreux observateurs, il est possible d'affirmer sans trop s'avancer que l'espèce y est absente actuellement. Mais la forêt qui entoure l'étang est très vaste et les sites potentiellement favorables à l'espèce sont nombreux...

## La présence du Sonneur à ventre jaune réaffirmée :



Il a fallu attendre le 22 mai pour observer les deux premiers Sonneurs à ventre jaune dans des ornières. Cette donnée tant attendue car déjà évoquée par d'anciennes observations, a permis de réaffirmer sa présence. Il est remarqué plus de 25 individus avec un maximal pour une seule ornière de 10 individus. Les premières pontes sont notées le 16 juin, et les premiers têtards le 25. De jeunes Sonneurs sont observés le 29 juillet, en présence de nombreux têtards (au moins 30 observés). Un adulte est encore observé le 16 septembre, seul dans une des ornières. Le maintien de ces populations s'effectue dans des ornières ensoleillées, où l'activité humaine semble limitée durant cette période de reproduction (pas de débardage ou autre véhicule à moteur). Curieusement, de nombreuses ornières a priori favorables autour de l'étang n'abritent pas le Sonneur à ventre jaune.

## Bilan de la prospection :

Par sa diversité, mais surtout pour l'importance des populations de Grenouilles rouges, vertes et Crapauds communs, l'étang de Brin semble être un site privilégié pour les amphibiens aux mœurs forestier dans un contexte péri-urbain. Il faut cependant veiller à ne pas mettre en péril la faible population de Sonneurs à ventre jaune, et inciter les gestionnaires du site (ENGREF, ONF, Fédération de Pêche) à inscrire dans leur mode de gestion des méthodes et période d'entretien compatibles avec les dates de reproduction de cette espèce. L'ENGREF, actuellement propriétaire du site à déjà été informé de la richesse herpétofaunistique du site. Certaines mares très favorables aux Amphibiens il y a quelques années sont en cours de comblement naturel. Il serait intéressant de proposer leur curage, ou la création de nouvelles mares pour préparer l'avenir et permettre à toutes ces espèces de continuer à subsister en abondance. Il faut également rester vigilant aux actes de braconnage nocturne de Grenouilles rouges (observation de S. Vitzthum) ainsi que lors de journées ensoleillées, pendant lesquelles jeunes et moins jeunes prélèvent sans compter têtards d'anoures ou adultes d'urodèles (3 cas rencontrés en avril). Faire remarquer le caractère illégal de ces actions à qui les mène peut s'avérer efficace, quitte à se pré-munir du numéro de la gendarmerie de Champenoux...

Il convient également de s'interroger sur l'absence de la Salamandre, bien que le milieu ait l'air a priori favorable, et d'envisager des prospections plus ciblées pour 2008. Avis aux amateurs et passionnés...



Etang de Brin

# Résultats d'une saison d'inventaire herpétologique

Par Nicolas Patier

Cet article présente le travail réalisé de Mars à Août 2007 pour la 'Commission Reptiles & Amphibiens de Lorraine'.

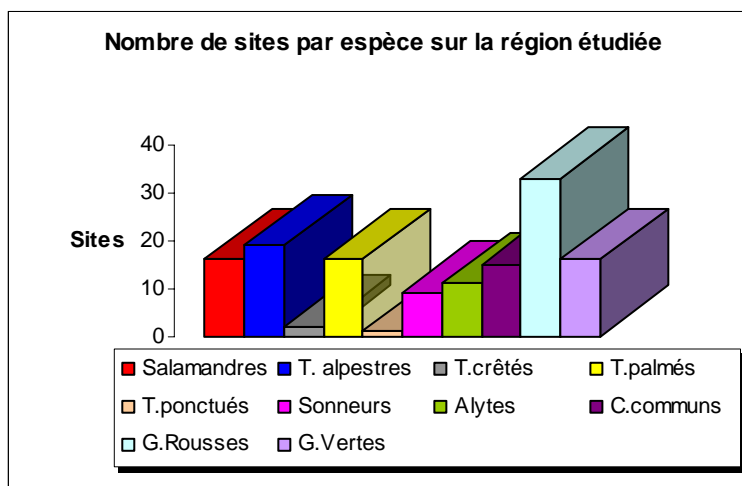
Il a été commandé par le Conservatoire des Sites Lorrains pour mieux connaître la répartition de l'herpétofaune dans l'ouest Vosgien et le Sud-Est Meurthe-et-Mosellan.

La zone étudiée correspond au couloir :

- Colombey les Belles (54)
- Martigny les Gerbonvaux (88)
- Neufchâteau (88)
- Liffol Le Grand (88)
- Quelques observations éparses ont été réalisées dans les carrières calcaires près de Vaucouleurs (55).

Cet inventaire a permis de recueillir 138 données (une donnée = une espèce en un lieu).

Espèces	Sites
Salamandre tachetée	16
Triton alpestre	19
Triton crêté	2
Triton palmé	16
Triton ponctué	1
Sonneur à ventre jaune	9
Alyte accoucheur	11
Crapaud commun	15
Grenouille rousse	33
Grenouille verte	16
<b>Total</b>	<b>138</b>



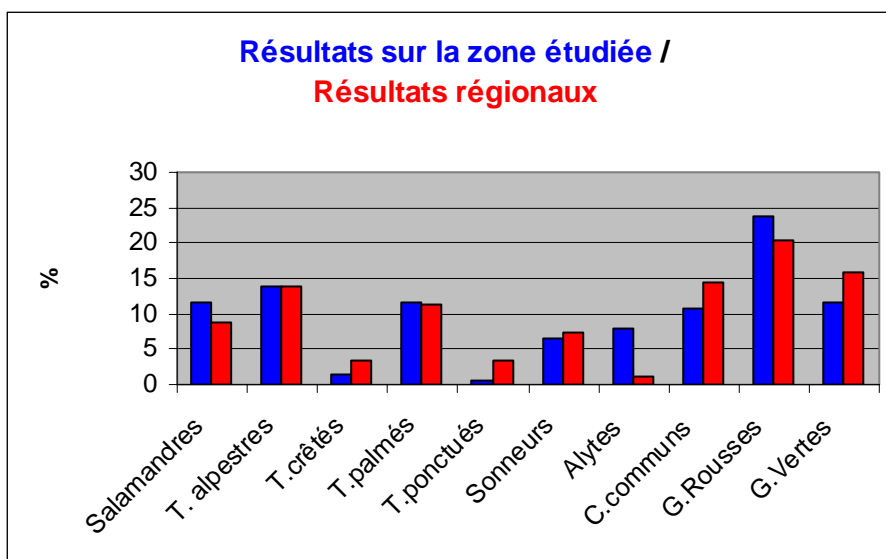
## Résultats comparés avec les résultats régionaux :

Espèces	Résultats sur la zone étudiée		Résultats régionaux*	
	Nbre de sites	%	Nbre de sites	%
Salamandres	16	11,6	323	8,7
T. alpestres	19	13,8	513	13,9
T. crêtés	2	1,5	122	3,3
T. palmés	16	11,6	421	11,4
T. ponctué	1	0,7	128	3,5
Sonneurs	9	6,5	276	7,5
Alytes	11	8	41	1,1
C. communs	15	10,8	527	14,3
G. Rousses	33	23,9	752	20,4
G. Vertes	16	11,6	586	15,9
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>100</b>	<b>3689</b>	<b>100</b>

\*Source : Pré-Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de Lorraine. 2004.



Ces documents confirment la prédominance des **Grenouilles rouges**, **Grenouilles vertes**, **Crapauds communs**, des **Tritons alpestres et palmés** dans l'herpétofaune Lorraine.



La répartition sur cette zone reflète les effectifs régionaux.

Au niveau des anoures, un des sites majeurs (essentiellement Crapauds communs) est l'Espace Naturel Sensible du grand étang de Midrevaux (88).

Pour limiter la mortalité occasionnée par la route départementale en périphérie du site, des barrières pièges à crapauds avaient été mis en place par l'AAPMA 'la Gaule Mouzon Meuse' durant ces deux dernières années. Ce dispositif n'a pas été renouvelé cette année.

Le futur plan de gestion mis en place par le département devrait normalement intégrer ce dispositif.

La présence de la **Salamandre tachetée** est plus élevée que la moyenne régionale. Elle est bien répartie sur la partie Vosgienne mais manque sur la partie Meurthe et Mosellane.



Sonneur à ventre jaune.  
Photo N. Patier

Les données recueillies pour le **Sonneur à ventre jaune** sont un peu en dessous des résultats régionaux : cette espèce reste cependant bien établie mais localisée.

Le Sonneur à ventre jaune est bien présent dans l'Ouest vosgien, et notamment dans la vallée de la Saône, le nombre de sites dans le Sud Meurthe et Mosellan est plus faible. Une station à Maxey-sur-Meuse (88) regroupe plus de soixante dix individus, alors qu'habituellement, elle dépasse rarement une ou deux dizaines d'individus. Une attention particulière est indispensable sur cette zone concernée : l'espèce peut être très sensible à la destruction de ses sites de reproduction par des travaux de débardage du bois en forêt.

L'**Alyte accoucheur**, relativement présent en Meuse, est aussi bien réparti dans la zone étudiée. On l'entend facilement en carrières. Mais, contrairement à d'autres secteurs où les populations occupent uniquement ces derniers sanctuaires, l'espèce n'est pas cantonnée à ces milieux. Dans la vallée de la Saône, on le découvre dans les villages, les jardins, les prairies, les pelouses calcaires, les lisières de forêt...et même dans les parcs urbains. Ainsi, le 11/06/07, un mâle chante dans le Parc de Liffol le Grand (88) en pleine après midi. A Villouxel (88), les têtards se développent dans le lavoir du village.



Alyte accoucheur imago, lavoir de Villouxel  
Photo J. Lesclavec

L'Alyte accoucheur n'occupant que la partie Ouest de la Lorraine (mis à part quelques sites très localisés au Nord Est), un suivi doit être mis en place dans la vallée de la Saône.

Ce suivi permettra de surveiller cette relative bonne répartition et de conserver ainsi de bons noyaux de populations.

Enfin, il est fort probable que l'espèce soit établie encore plus au Sud (L'Atlas des Amphibiens et Reptiles de Champagne Ardennes LPO 1995, indique plusieurs données au Sud Haute Marne). Pour affiner son aire de répartition, il faudra effectuer des écoutes nocturnes en milieux thermophiles la saison prochaine.



Mare à Pélodyte ponctué.  
Photo N. Patier

Cette étude n'aura pas permis de mentionner le **Pélodyte ponctué** dans l'ouest vosgien.

Cependant, une belle station, avec plusieurs centaines de têtards, a été confirmée dans la Meuse. La quiétude de cet espace peut pourtant vite se modifier avec des travaux industriels.

Il serait important d'informer l'exploitant du site pour conserver un bon noyau de population dans ce secteur. Il conviendrait également d'évaluer la densité de population pour suivre son évolution et éviter toute régression.

Le nombre de sites accueillant des **Tritons crêtés et ponctué**s est plus faible que la moyenne régionale puisque seules deux mares ont été découvertes dans une pâture. Pour conserver ces rares espaces de reproduction de l'espèce, un accord doit être conclu avec le propriétaire.

Le **Crapaud calamite** semble totalement absent de ce territoire.

Les observations de reptiles restent sporadiques. Une expérience est en cours pour tenter de recenser au mieux ces espèces (pose de plaques en tôles). La **Couleuvre verte et jaune** est toujours présente sur les sites répertoriés, mais aucune nouvelle donnée n'a permis d'élargir son aire de répartition.

Cette étude aura permis de mieux cerner la répartition de l'herpétofaune dans l'Ouest vosgien et le Sud-Est Meurthe-et-Mosellan. Plus d'une centaine de nouvelles données viendront enrichir l'étude de cette la zone. Ce complément permettra d'affiner la répartition des amphibiens dans le futur Atlas des Amphibiens et Reptiles de Lorraine.

De plus, les données alimenteront le Document d'Objectifs du futur site Natura 2000 de la vallée de la Saône, et les différents sites gérés par le CSL dans cette zone (pelouses calcaires, marais tufeux). La gestion dans ces territoires sera donc aussi axée en faveur de ces espèces.

Cependant de nombreux sites à intérêts herpétologiques ne sont pas intégrés dans ces réseaux de protection.

Au-delà des inventaires, il semble donc indispensable de sauvegarder ce patrimoine, en définissant des propositions de gestions et des actions concrètes sur des milieux où rien n'est encore mis en place (comme c'est le cas sur beaucoup de mares).

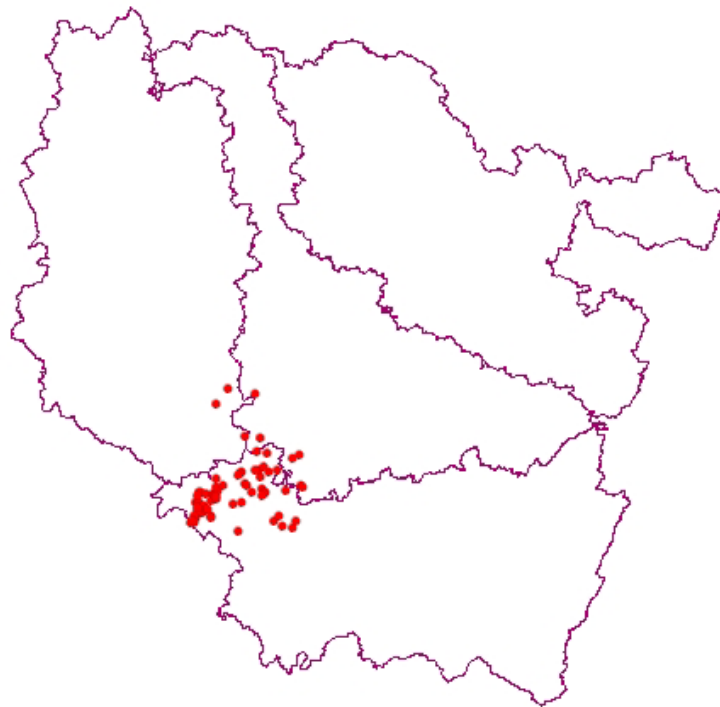
Ces espèces sont particulièrement vulnérables.

Afin d'éviter un déclin régional de l'ensemble de cette faune, il est temps, aujourd'hui, de généraliser les mesures de protection et de valoriser cette richesse.



Crapaud commun.  
Photo N. Patier

### Pression d'observation





## Présentation du programme régional Sonneur

Par Damien Aumaitre, Conservatoire des Sites Lorrains



Sonneur à v j - Photo S. Vitzthum

Le plan Sonneur régional avait été évoqué lors de la réunion de la Commission de septembre 2007. Il est aujourd'hui opérationnel, La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ONF, sera portée par Anne-Lise BRISON, qui a contribué à la mise en œuvre de ce plan et qui a déjà travaillé sur cette espèce, notamment sur le bassin de la Meuse.

Ce programme, pluriannuel (2008 – 2010) a été présenté et validé par les financeurs. En voici les principaux extraits (rédaction : Anne-Lise Brison, Laurent Godé, Eric Bonnaire et Damien Aumaitre).

### LES ENJEUX DU PROGRAMME

#### ***Le Sonneur à ventre jaune, espèce d'intérêt patrimonial au niveau européen***

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), petit amphibien vulnérable à forte valeur patrimoniale, accuse une régression marquée sur l'ensemble de son aire de répartition. Ce déclin était déjà perceptible au début du siècle dernier en Belgique, où l'espèce est vraisemblablement quasi-éteinte depuis la fin des années 1990 (une seule population connue dans le bassin de l'Ourthe, sauvée et déplacée suite à la destruction du site d'origine ; Aves Raïnne, 2007). Le Sonneur a connu des extinctions locales et des déclinés importants de populations depuis les années 1960 aux Pays-Bas (Stumpel et Blezer, 1998) et au Luxembourg, où il est considéré comme au bord de l'extinction (derniers individus sauvages signalés à la fin des années 1980 ; ACEMAV et al., 2003). En Allemagne (Schneeweiss et Beckmann, 1998), l'espèce ne subsiste que par quelques populations relictuelles. En Autriche et en Italie, elle est en déclin prononcé. En France également, on la signale en déclin dans de nombreuses régions. Pour l'ensemble du nord-est, l'espèce trouve sa limite septentrionale en Argonne ardennaise (Castanet et al., 1990), mais elle était présente avant 1980 dans le département du Nord.

Bien que les efforts d'observation ne soient pas également répartis sur toute l'aire de présence de *Bombina variegata*, les tendances vont clairement dans le même sens et attestent d'un déclin rapide, et ce, à l'échelle européenne. La cause principale de cette régression pourrait être la dégradation et la fragmentation de son habitat (drainage des zones humides, disparition des abreuvoirs naturels dans les prairies, débardage mécanique en période de reproduction, modification du tracé des cours d'eau, multiplication des barrières paysagères...). Le Sonneur à ventre jaune est d'autant plus vulnérable que ses populations, inféodées à des habitats particuliers - des petites pièces d'eau souvent temporaires - sont disséminées et présentent de faibles effectifs. Dans un tel contexte, les recolonisations semblent difficiles et la persistance de l'espèce est menacée.

#### ***Le Sonneur à ventre jaune associé à des milieux d'une grande richesse***

La présence du Sonneur à ventre jaune dans une zone donnée peut être indicatrice de communautés biologiques inféodées aux petits écosystèmes aquatiques qu'il habite.

Ces milieux, souvent temporaires, peu profonds et de petite taille, font l'objet de peu d'attention. Les zones humides de petite taille ou temporaires regroupent une grande diversité paysagère : flaques, ornières, prairies humides ou marais, fossés humides, sans oublier les moindres petites mares et les zones de source. Ce sont des milieux évolutifs, « naturellement » instables, voués à des processus de comblement d'origine naturelle ou anthropique qui sont aujourd'hui menacés par les pratiques agricoles ou les politiques d'aménagement du territoire.



Mare forestière à Sonneurs – Mognéville.  
Photo S. Vitzthum

Ce sont aussi des systèmes complexes d'interactions : dans un bassin versant, les différentes zones humides, même celles qui semblent les moins importantes au regard de leur taille ou de leur instabilité spatio-temporelle, établissent des connexions entre elles par l'intermédiaire de la circulation d'eau. Une mauvaise gestion entraîne la disparition de ces échanges naturels et un assèchement de ces zones.



Ornières temporaires accueillant du Sonneur ventre jaune – Villey St Etienne.  
Photo S. Vitzthum

Malgré leur ubiquité, les connaissances techniques et scientifiques de ces petits écosystèmes demeurent très incomplètes. Pourtant, la forte variabilité spatio-temporelle de ces milieux entretient des stades initiaux de succession écologique, ce qui fait de ces sites un domaine d'intérêts scientifique et technique de tout premier plan.

Par ailleurs, l'IFREE (Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement) rappelle que « [ces milieux] cristallisent aujourd'hui des enjeux de société qui renvoient à une vraie pratique de l'éducation à l'environnement :

- la préservation de la biodiversité,
- la prise en compte des services rendus par le fonctionnement naturel de certains espaces (notion d'«infrastructures naturelles»),
- la valorisation des espaces «naturels» pour le tourisme vert,
- l'avenir du monde agricole,
- la gestion des conflits d'usages,
- le partage de la ressource en eau, patrimoine commun. »

Enfin, soulignons l'aspect fonctionnel et le rôle de ces milieux pour la préservation de la ressource en eau :

- ils agissent comme des zones humides tampons (épuration des eaux de ruissellement, gestion des crues et des fluctuations des nappes souterraines...),
- ils contribuent à la régulation des débits.

Ces fonctions sont importantes pour le bilan hydrique à l'intérieur d'un bassin versant ou hydrologique.

Les zones humides de petite taille ou temporaires sont donc d'une grande richesse écologique, scientifique, culturelle, paysagère, mais aussi fonctionnelle.

## **L'intérêt d'un programme d'action mené à l'échelle régionale**

La plupart des études concernant le Sonneur à ventre jaune ont été menées à une échelle spatiale relativement restreinte, voire à l'échelle de son micro habitat aquatique. *A priori*, peu de données sont disponibles à l'échelle régionale ou d'une grande vallée alluviale, alors qu'elles permettraient une lecture plus réaliste des modalités d'occupation des milieux, et constitueraient une base indispensable à la préservation de l'espèce.

La zone retenue pour le plan d'action en faveur du Sonneur et des milieux qu'il occupe est l'ensemble de la Région Lorraine.

Il est donc nécessaire, avant qu'il ne soit trop tard, de mener un plan d'action régional en Lorraine, où de nombreuses structures sont déjà sensibilisées et impliquées depuis plusieurs années dans l'observation, le comptage ou le suivi de populations.

Le programme d'action proposé ici s'inscrit dans la perspective d'un entretien durable de la biodiversité dans les écosystèmes aquatiques de petite taille en particulier sur le bassin de la Meuse. Sur la base de l'étude préliminaire menée en 2004 et 2006 (Brison, 2006), il se propose d'agir sur différents volets d'intervention afin de préserver à l'échelle régionale le Sonneur à ventre jaune et les milieux particuliers qu'il occupe. Enfin, rappelons que la facilité d'échantillonnage et de manipulation de cette espèce en fait un bon modèle à partir duquel des principes de gestion pourront être extrapolés à d'autres espèces ou à d'autres types d'écosystèmes aquatiques pour leur maintien ou leur restauration. Ce programme à l'échelle régionale et à long terme est à la fois précurseur et nécessaire si l'on veut avoir une bonne compréhension des mécanismes de régression qui s'exercent sur le Sonneur à ventre jaune, et par extrapolation, sur les communautés biologiques associées aux sites aquatiques de petite taille.

Soulignons que dans un document de travail pour la modernisation des ZNIEFF en Région Lorraine, il est proposé que le Sonneur à ventre jaune soit inscrit sur une Liste Rouge Régionale en cours d'élaboration, et se trouve en espèce déterminante pour la constitution des ZNIEFF deuxième génération (Godé, 2006). Le plan d'action développé ici viendra aussi alimenter les études qui servent à la désignation des ZNIEFF, des zones d'intérêt sensibles, ou des sites proposés au titre de la directive « Habitats ». Il sera utilisé pour la rédaction des documents d'objectifs visant à établir l'état des lieux des populations et des milieux associés. De plus, ce plan d'action permettra la mise en place pour le réseau Natura 2000 de l'évaluation obligatoire de l'état des populations animales concernées par la directive « Habitats ». Ainsi, ce plan d'action Sonneur s'intégrera dans une action plus globale à venir sur l'évaluation de l'état de conservation des populations d'amphibiens des annexes II et IV de la directive « Habitats » (Rainette verte, Triton crêté, Crapaud calamite, Alyte accoucheur et Pélodyte ponctué).

L'urgence d'intervention pour le Sonneur, les travaux en cours (thèse, autres programmes dans d'autres régions...), les particularismes de l'écologie de l'espèce, nécessitent la mise en place plus rapide d'un plan d'action particulier pour cette espèce.

Au vu de la présence majoritaire de l'espèce en milieu forestier et de l'intérêt de l'ONF vis-à-vis de cette espèce, il est convenu que l'ONF soit retenu comme coordinateur, maître d'ouvrage de la mise en place du plan d'action Sonneur pour la Région Lorraine. En effet, au vu des actions menées par l'Office, sur Verdun notamment, des informations essentielles pourraient être collectées au sein de



Sonneur : position cataleptique en cas de stress. Photo S. Vitzthum

l'ONF et des actions concrètes de préservation de l'espèce pourraient facilement être mises en place dans les milieux dont l'ONF est gestionnaire.



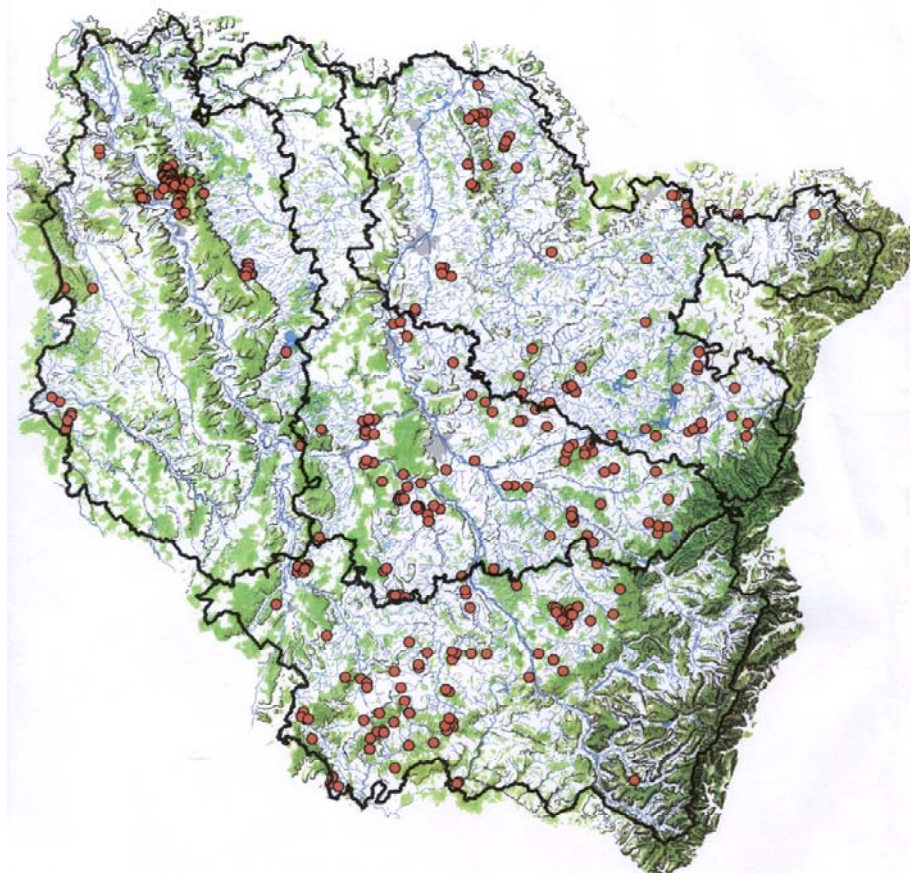
## LES OBJECTIFS

### ***Etat de conservation de l'espèce et des milieux aquatiques temporaires en Lorraine : poursuite des prospections***

Dans ce volet du programme, il s'agira dans un premier temps de réaliser une analyse de la bibliographie pour synthétiser les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce, puis de réaliser un état des lieux régional des populations référencées dans la base régionale de la Commission Reptiles & Amphibiens de Lorraine, ainsi que sur la base d'enquêtes de terrains menées auprès des agents de l'ONF.

Il faudra ensuite vérifier l'absence du Sonneur à ventre jaune dans les zones potentielles de présence (sources, tête de bassin, mares temporaires en prairies dans des zones à proximité des zones de présence avérées, forêts humides...), confirmer ou infirmer l'absence de l'espèce dans les zones plus particulièrement étudiées (bassin de la Meuse), où les défauts de prospection se situent essentiellement dans les Ardennes, dans la moitié sud du département de la Meuse, et le long de la Meuse amont (depuis la source jusque Neufchâteau environ). Un effort est à fournir en forêt et en périphérie des massifs forestiers (notamment à l'ouest de Saint-Mihiel), le long des rivières affluentes de la Meuse (vallée de la Saône, du Mouzon), dans les prairies humides, et dans les carrières (rive gauche notamment).

Il sera collecté le maximum d'informations concernant la localisation des zones humides régionales potentiellement favorables au Sonneur afin d'affiner la connaissance de ces milieux et de mieux cibler les prospections complémentaires à mener.



*Carte de répartition  
du Sonneur à ventre jaune  
en région Lorraine*

Les prospections, répétées chaque année sur une série de sites ciblés, choisis par un comité de pilotage du plan d'action, devront permettre d'inventorier sur les zones suivies tous les types de milieux aquatiques potentiellement propices au Sonneur à ventre jaune. Elles permettront ainsi de combler les lacunes en matière de prospections (Sud Meuse, Ouest Vosges, centre Meurthe-et-Moselle, centre Moselle), de compléter l'atlas de répartition des amphibiens, d'homogénéiser l'effort de prospection fourni à



En prospection, la ponte du Sonneur passe facilement inaperçue.  
Photo S. Vitzthum

l'échelle régionale, de renseigner sur les zones d'absence (non détection de l'espèce), et de réaliser un inventaire plus poussé des zones humides temporaires sur le bassin versant de la Meuse. Le suivi de milieux en terme de présence/absence est simple et peu coûteux en temps (Dodd, 2003). C'est une méthode communément utilisée, notamment chez les amphibiens, et qui permet d'obtenir des informations sur les dynamiques de présence/absence d'une espèce donnée en fonction des dynamiques des milieux.

Le programme permettra de faire le point, à l'échelle régionale, sur les populations trouvées « en bon état » les années précédentes. L'effectif des populations sera estimé à vue et comparé aux données antérieures afin de mettre l'accent sur l'évolution temporelle des populations.

Les stations où le Sonneur à ventre jaune est présent feront l'objet d'une description fine : utilisation du site par l'espèce, sympatrie avec d'autres espèces, caractéristiques physiques du milieu, statut du site, place du site par rapport aux corridors écologiques, menaces éventuelles.

En outre, les journées de prospection devront être mises à profit pour mettre en lumière les corridors écologiques existants, et les degrés de rugosité associée. La matrice (environnement terrestre) au sein de laquelle les sites aquatiques sont échantillonnés devra aussi être caractérisée dans ses propriétés physiques et paysagères : type de milieu, pédologie, densité du réseau hydrographique permanent et abondance relative des milieux aquatiques temporaires rencontrés dans un rayon défini. L'objectif est, outre d'avoir une meilleure connaissance de ces milieux et d'en compléter l'inventaire, d'étudier le degré de connectivité entre habitats favorables, et de dresser la liste des obstacles à éliminer pour recréer un ensemble fonctionnel pérenne sur l'ensemble de la région, ou sur des sous-ensembles de la région si certaines populations apparaissent irrémédiablement isolées. Les informations collectées, en particulier par GPS, seront restituées sous forme d'une base de données liées à un SIG.



Têtards de Sonneur à ventre jaune : à gauche, stade sans pattes et à droite, fin de développement larvaire. Photos S. Vitzthum



## **Objectif 2 : Etude dynamique d'une série de noyaux de populations en Lorraine**

Le bassin de la Meuse constitue une zone d'étude d'un intérêt tout particulier pour le Sonneur à ventre jaune car on y trouve encore des noyaux de populations qui semblent, de prime abord, en bonne santé. La force de ce programme d'action est d'allier une lecture à l'échelle régionale à une focalisation beaucoup plus fine à l'échelle d'un réseau de sites en connexion.

Cependant, afin d'avoir une vision régionale de l'état des populations de Sonneur et de leur évolution, il est nécessaire de réaliser un suivi des populations réparti sur les 4 départements. Largement employées et améliorées depuis une quinzaine d'années, les méthodes de suivi individuel par capture-marquage-recapture (CMR) bénéficient à présent d'un « background » important, d'un point de vue aussi bien théorique que pratique. Elles permettent d'accéder à des informations très importantes pour la biologie de la conservation. Pour une population donnée, elles fournissent par exemple les estimations des paramètres suivants : effectifs, probabilité de survie, probabilité de migration, taux de reproduction, et éventuellement âge des individus.

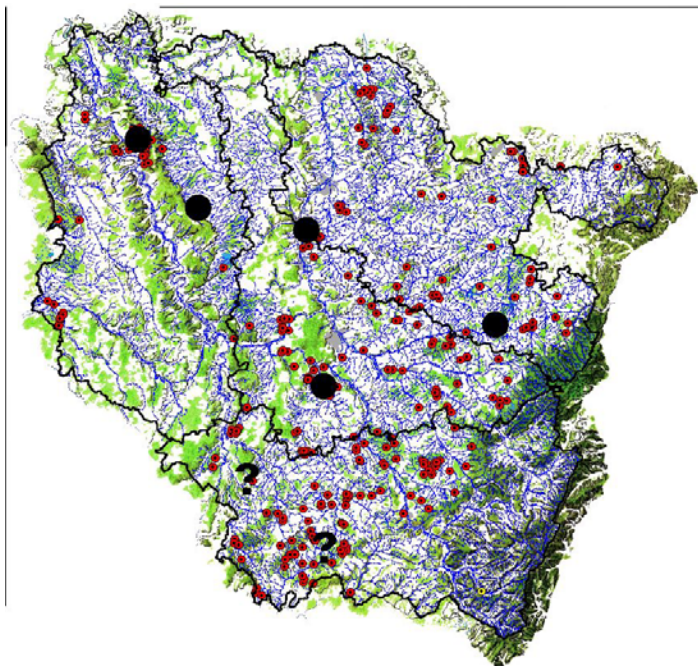


Suivi du Sonneur à ventre jaune par CMR (Benoît Bronique – PnrL).  
Photo S. Vitzthum

Six populations réparties sur la zone d'étude mériteraient d'être suivies par CMR. La localisation de ces suivis a été choisie en fonction de populations importantes connues, réparties sur le territoire régional, et en fonction de la typologie des milieux représentatifs (milieux ouverts, fermés, forestiers, pionniers...) et de leur état de conservation.

- deux dans la Meuse : milieux forestier et prairial
- deux en Moselle : milieux forestier et prairial
- un en Meurthe-et-Moselle : milieu pionnier (carrière)
- un dans les Vosges (à définir)

*Localisation des sites d'études dynamiques*





- **Forêts Domaniales de Verdun et du Morthomme (55)**. Il semble qu'il se trouve dans ces massifs des noyaux de populations dont les effectifs demeurent importants. Un suivi fin par CMR permettrait notamment de mettre en lumière les mouvements migratoires de l'espèce, et de voir si ces populations agissent comme des populations sources pour les petits noyaux voisins. Un première estimation de la population a été réalisée en 2004. Quelques individus sont déjà identifiés depuis 2006 et une première campagne de CMR a déjà eu lieu en 2007 .  
Le suivi serait réalisé par un étudiant encadré et géré par l'ONF de Verdun.

- **Trésauvaux / Les Eparges (55)**, située en plein cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine ; le suivi de cette population par CMR a débuté en 1998. En poursuivant ce travail, on disposerait d'une banque de données inédite pour le Sonneur à ventre jaune. Un suivi longitudinal à long terme (11 ans minimum) serait de toute importance en regard avec la longévité de l'espèce, et permettrait d'affiner nos connaissances sur sa viabilité.

Le suivi serait réalisé par un étudiant encadré et géré par la PNRL.



Site de Trésauvaux – Photo S. Vitzthum

- **Corny sur Moselle (57)** : située sur lit majeur de la Moselle, cette population qui semble forte (presque une centaine d'individus visibles en même temps dans une mare temporaire de prairie) semble des plus propices à un suivi CMR facile et permettrait de comparer les dynamiques de populations de 2 bassins versants de grands cours d'eau. De plus, la présence de populations au sud (Champey-sur-Moselle, Pont-à-Mousson) et sur la rive gauche (Arnaville, Pagny-sur-Moselle) permettrait d'envisager des travaux futurs similaires à ceux de la thèse de Julian Pichenot ( études génétiques de populations isolées ou connectées par rapport à un corridor écologique fluvial), comme à des travaux de reconnexion des populations (en lien avec l'étude actuelle du PNRL et du Pays Val de Lorrain sur les corridors écologiques du fond de la vallée de la Moselle). A noter également le début en 2007 du suivi de la population de Sonneur de la zone Natura 2000 de Marsal qui pourra être intégré au plan d'action. Le suivi serait réalisé par un étudiant encadré par le PNRL ou l'ONF.

- **Carrière de Xeuilley (54)** : située à proximité du Madon, cette population qui semble forte (supérieure à 100 individus) est située dans une carrière en zone Natura 2000 sous convention avec le CSL (50 ha). Un plan de gestion, rédigée par le CSL en 2006 existe et des travaux Natura 2000 ont permis de réaliser des aménagements spécifiques aux amphibiens. Le suivi serait réalisé par un étudiant encadré et géré par le CSL, financé dans le cadre du présent programme d'action.

- **Terrain militaire de Héming-Xouaxange (57)** : site à confirmer.

- **Forêt de Darney (88)** : site à confirmer . Dans le centre ouest des Vosges, de nombreuses populations ont été récemment découvertes mais les données restent à dépouiller pour choisir la population la plus forte estimée.

Les campagnes de suivi par CMR seront effectuées après analyse bibliographique et recueil des expériences déjà mises en place, afin d'aboutir à une méthodologie harmonisée sur l'ensemble des sites. Comme pour les autres sites, toutes les informations utiles pour établir un diagnostic des zones humides seront recueillies (fonctionnement, état de conservation) et proposer des mesures de gestion appropriées. Les stagiaires pourront également proposer des interventions visant à améliorer la capacité d'accueil pour le Sonneur et la diversité des habitats, ou à les restaurer si nécessaire.

### Objectif 3 : Elaboration du plan d'action

#### Préservation et gestion des sites existants – Création de nouveaux sites

La sauvegarde des zones humides temporaires accueillant le Sonneur à ventre jaune passe par la prise en compte de leurs richesses et de leurs particularités de fonctionnement. Du diagnostic à la mise en place des mesures de protection, plusieurs étapes seront nécessaires avant l'intervention :



Accouplement lombaire de Sonneurs à ventre jaune. Photo S. Vitzthum

- Localiser et délimiter les zones humides d'intérêt
- Un état des lieux initial, même succinct, sera établi (faune, flore, gestion actuelle). Les préconisations de gestion globales proposées à l'issue du programme tiendront compte du fonctionnement et de la biodiversité des sites.
- Identifier les connexions ou « déconnexions » entre sites
- Hiérarchiser les sites
- Diagnostiquer et planifier la gestion des sites
- Pour chaque site à préserver ou à restaurer il faudra rechercher les données foncières. Les richesses naturelles et, le cas échéant, les valeurs sociales et économiques des sites (description des usages) seront évaluées. Une analyse des facteurs qui influencent la gestion des sites doit être effectuée pour proposer des objectifs de conservation à long terme.
- Gérer ou restaurer les zones humides temporaires
- Cette étape passe par la restauration des milieux potentiellement favorables en fonction des données historiques et des corridors existants, par la création de plans d'eau favorables à la reproduction du Sonneur, par la mise en place d'un partenariat avec l'ONF dans le cadre des plans de gestion forestiers.
- Assurer une gestion durable du site
- Les maîtrises foncières ou d'usage (contrat, bail ou conventions avec les propriétaires) seraient les garanties d'une gestion durable des sites prioritaires.
- Mise en place de chantiers
- La restauration ou la création de sites pourront faire l'objet de chantiers de bénévoles dans un premier temps. Les coûts d'intervention en terme de restauration de milieux, de location voire d'acquisition seront à estimer lors de la mise en place du plan d'action et ne peuvent être définis préalablement.
- Ces opérations feront l'objet d'un programme et de financements distincts du présent programme d'action.

#### Sensibilisation



Chant du Sonneur – Photo S. Vitzthum

Les actions de sensibilisation doivent faire partie intégrante d'un projet d'action pour la préservation des sites à Sonneur. Un soin particulier devra être apporté à l'identification des publics cibles. Dans ce cadre, les actions s'appuieront sur les expériences des structures partenaires techniques.

On peut rencontrer le Sonneur dans différents types de milieux. Aussi, plusieurs catégories d'acteurs fréquentent ces sites : propriétaires forestiers, sylviculteurs, agriculteurs, direction départementale de l'équipement, carriers,

chasseurs, promeneurs, amateurs de véhicules à moteur tout terrain... L'information des acteurs ayant un impact sur le devenir des sites à Sonneur est primordiale pour limiter leurs dégradations.

En fonction des objectifs de sensibilisation, différents supports pourront être utilisés. Une plaquette d'information distribuée aux acteurs locaux permettra à la fois d'informer et de sensibiliser ces acteurs, mais aussi de récolter des données d'observations supplémentaires. Selon le public ciblé (forestiers, propriétaires, agriculteurs, élus...), différents types de plaquettes seront proposés sur la base du document déjà édité par le Parc Naturel Régional de Lorraine. Une présentation orale du projet ou des observations qui en découlent est aussi envisagée car elle offre un moment privilégié d'échanges avec les populations locales.



La mode des quads pose de nombreux problèmes environnementaux.  
Photo S. Vitzthum

Enfin, on pourra proposer à l'issue de ce programme la rédaction et la publication d'un guide de gestion du Sonneur à ventre jaune et des milieux aquatiques auxquels il est inféodé. Ce guide sera destiné à l'ensemble des acteurs de ces milieux sensibles.

### Appel à participation !

Dans la cadre de ce plan Régional, nous faisons appel aux membres de la Commission Reptiles et Amphibiens qui connaissent des sites à Sonneur de transmettre ces informations soit à la Commission, soit à Anne-Lise.

Les informations, même anciennes, sont les bienvenues !

### Contacts :

Anne Lise Brison ([albrison\\_cerfe@yahoo.fr](mailto:albrison_cerfe@yahoo.fr))

Eric Bonnaire ([eric.bonnaire@onf.fr](mailto:eric.bonnaire@onf.fr))



Sonneur à ventre jaune  
Photo S. Vitzthum

### Partenaires financiers du projet :





## Statuts de protection : encore des changements

L'arrêté qui fixe la liste des espèces protégées d'Amphibiens et Reptiles de France a été modifié le 19 novembre 2007. Voici le texte intégral, à lire à tête reposée.

Le texte est par ailleurs intégralement consultable sur le site officiel legifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017662070&dateTexte=>

ARRETE JORF n°0293 du 18 décembre 2007 page 20363 texte n° 6

### Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

NOR: DEVN0766175A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret n° 78-959 du 30 août 1978 modifié portant publication de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;

Vu la directive CEE n° 92/43 du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 411-1 à L. 412-1 et R. 411-1 à R. 412-7 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent :

#### Article 1

Au sens du présent arrêté on entend par :

— « spécimen » : tout œuf ou tout amphibien ou reptile vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un œuf ou d'un animal ;

— « spécimen prélevé dans le milieu naturel » : tout spécimen dont le détenteur ne peut justifier qu'il est issu d'un élevage dont le cheptel a été constitué conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'acquisition des animaux ;

— « spécimen provenant du territoire métropolitain de la France » : tout spécimen dont le détenteur ne peut justifier qu'il provient d'un autre Etat, membre ou non de l'Union européenne.

#### Article 2

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

#### AMPHIBIENS

##### Urodèles

Salamandridés :

Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*) (Dugès, 1852).

Euprocte corse (*Euproctus montanus*) (Savi, 1838).

Salamandre noire (*Salamandra atra*) (Laurenti, 1768).

Salamandre de Lanza (*Salamandra lanzai*) (Nascetti, Andreone,

Capula et Bullini, 1988).

Triton crêté italien (*Triturus carnifex*) (Laurenti, 1768).

Triton crêté (*Triturus cristatus*) (Laurenti, 1768).

Triton marbré (*Triturus marmoratus*) (Latreille, 1800).

Plethodontidés :

Spéléropès brun (*Speleomantes* [*Hydromantes*] *ambrosii*) (Lanza, 1955).

Spéléomante de Strinati (*Speleomantes* [*Hydromantes*] *strinati*) (Allen, 1958).

## Anoures

### Discoglossidés :

Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) (Laurenti, 1768).  
Crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) (Linné, 1758).  
Discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*) (Lanza, Nascetti, Capula et Bullini, 1984).

Discoglosse peint (*Discoglossus pictus*) (Otth, 1837).  
Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*) (Tschudi, 1837).

### Pélobatidés :

Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*) (Cuvier, 1829).  
Pélobate brun (*Pelobates fuscus*) (Laurenti, 1768).

### Bufonidés :

Crapaud calamite (*Bufo calamita*) (Laurenti, 1768).  
Crapaud vert (*Bufo viridis*) (Laurenti, 1768).

### Hylidés :

Rainette verte (*Hyla arborea*) (Linné, 1758).  
Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) (Boettger, 1874).  
Rainette corse (*Hyla sarda*) (De Betta, 1857).

### Ranidés :

Grenouille des champs (*Rana arvalis*) (Nilsson, 1842).  
Grenouille agile (*Rana dalmatina*) (Bonaparte, 1840).  
Grenouille ibérique (*Rana iberica*) (Boulenger, 1879).  
Grenouille de Lessona (*Rana lessonae*) (Camerano, 1882).

## REPTILES

### Chéloniens

#### Emydés :

Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) (Linné, 1758).  
Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) (Schweigger, 1812).

#### Testudinidés :

Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) (Gmelin, 1789) ;  
Tortue grecque (*Testudo graeca*) (Linné, 1758).

### Lacertiliens

#### Geckonidés :

Phyllodactyle d'Europe (*Phyllodactylus europaeus*) (Géné, 1838).

#### Lacertidés :

Algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) (Wiegmann, 1835).  
Lézard montagnard corse ou lézard de Bédriaga (*Archeolacerta bedriagae*) (Camerano, 1885).  
Lézard montagnard pyrénéen (*Archeolacerta monticola*) (Boulenger, 1905).  
Lézard des souches (*Lacerta agilis*) (Linné, 1758).  
Lézard vert (*Lacerta viridis*) (Laurenti, 1768).  
Lézard hispanique (*Podarcis hispanica*) (Steindachner, 1870).  
Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) (Laurenti, 1768).  
Lézard sicilien (*Podarcis sicula*) (Rafinesque, 1810).  
Lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*) (Gmelin, 1789).

### Ophidiens

#### Colubridés :

Couleuvre verte et jaune (*Hierophis [Coluber] viridiflavus*) (Lacépède, 1789).  
Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) (Laurenti, 1768).  
Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*) (Laurenti, 1768).  
Couleuvre à collier (*Natrix natrix*) (Linné, 1758).  
Vipère de Séoane (*Vipera seoanei*) (Lataste, 1879).  
Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*) (Bonaparte, 1835).

## Article 3

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles dont la liste est fixée ci-après :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

## AMPHIBIENS

### Urodèles

#### Salamandridés :

Salamandre de Corse (*Salamandra corsica*) (Savi, 1838).  
Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) (Linné, 1758).  
Triton alpestre (*Triturus alpestris*) (Laurenti, 1768).  
Triton de Blasius (*Triturus blasii*) (de l'Isle, 1862).  
Triton palmé (*Triturus helveticus*) (Razoumowski, 1789).  
Triton ponctué (*Triturus vulgaris*) (Linné, 1758).

### Anoures

#### Pélodytidés :

Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) (Daudin, 1803).

#### Bufonidés :

Crapaud commun (*Bufo bufo*) (Linné, 1758).

#### Ranidés :

Grenouille de Berger (*Rana bergeri*) (Günther, 1985).  
Grenouille de Graf (*Rana grafi*) (Crochet, Dubois et Ohler, 1995).  
Grenouille de Perez (*Rana perezi*) (Seoane, 1885).  
Grenouille des Pyrénées (*Rana pyrenaica*) (Serra-Cobo, 1993).  
Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*) (Pallas, 1771).

## REPTILES

### Lacertiliens

#### Geckonidés :

Hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*) (Linné, 1758).  
Tarente de Mauritanie (*Tarentola mauritanica*) (Linné, 1758).

#### Scincidés :

Seps tridactyle (*Chalcides chalcides*) (Linné, 1758).

#### Anguidés :

Orvet (*Anguis fragilis*) (Linné, 1758).

#### Lacertidés :

Lézard ocellé (*Lacerta lepida*) (Daudin, 1802).  
Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) (Jacquin, 1787).  
Psammodrome algire (*Psammodromus algirus*) (Linné, 1758).  
Psammodrome d'Edwards (*Psammodromus hispanicus*) (Fitzinger, 1826).

### Ophidiens

#### Colubridés :

Coronelle bordelaise (*Coronella girondica*) (Daudin, 1803).  
Couleuvre à échelons (*Elaphe scalaris*) (Schinz, 1822).  
Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*) (Hermann, 1804).  
Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) (Linné, 1758).

## Article 4

Pour les espèces de reptiles dont la liste est fixée ci-après :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

### REPTILES

#### Ophidiens

Vipéridés :

Vipère aspic (*Vipera aspis*) (Linné, 1758).

Vipère péliade (*Vipera berus*) (Linné, 1758).

## Article 5

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée ci-après :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

### AMPHIBIENS

#### Anoures

Ranidés :

Grenouille verte (*Rana esculenta*) (Linné, 1758).

Grenouille rousse (*Rana temporaria*) (Linné, 1758).

## Article 6

Des dérogations aux interdictions fixées aux articles 2, 3, 4 et 5 peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L. 411-2 (4°), R. 411-6 à R. 411-14 du code de l'environnement, selon la procédure définie par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature.

Ces dérogations ne dispensent pas de la délivrance des documents prévus par le règlement (CE) n° 338/97 susvisé pour le transport et l'utilisation de certains spécimens des espèces d'amphibiens et de reptiles citées au présent arrêté et figurant à l'annexe A dudit règlement.

Les dérogations aux interdictions de colportage, de mise en vente, de vente ou d'achat, d'utilisation commerciale de spécimens de grenouilles rousses (*Rana temporaria*) peuvent être accordées pour une période de trois années à des établissements pratiquant la pêche ou la capture de grenouilles, situés dans un ensemble de prés et de bois propres à l'accomplissement de la partie aérienne du cycle biologique de l'espèce et présentant les caractéristiques minimales suivantes :

— présence d'installations de ponte et de grossissement des têtards adaptées aux besoins des animaux captifs ; les bacs de ponte et de grossissement doivent être agencés de façon à protéger les têtards contre les prédateurs naturels ;

— présence de plans d'eau permettant la préparation des jeunes grenouilles à la vie aérienne : la nature et la pente des berges doivent en particulier permettre aux grenouilles un accès facile au milieu terrestre ;

— tenue à jour d'un registre coté et paraphé par le préfet ou son délégué, sur lequel sont inscrits dans l'ordre chronologique, sans blanc ni rature, les quantités de grenouilles produites ou capturées et de grenouilles cédées, ainsi que les nom, qualité et adresse de leurs contractants.

## Article 7

Sont soumis à autorisation préalable en application de l'article L. 412-1 du code de l'environnement, sur tout le territoire national et en tout temps, le colportage, la mise en vente, la vente, l'achat, le prêt avec contrepartie, l'échange ou l'utilisation à des fins commerciales des spécimens des espèces d'amphibiens et de reptiles citées au présent arrêté et figurant à l'annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé autres que ceux prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne,



après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

L'autorisation prend la forme des documents délivrés pour l'application du règlement (CE) n° 338/97 susvisé.

Elle est délivrée par le préfet du département du domicile de la personne physique ou morale demanderesse.

Pour les spécimens provenant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'autorisation délivrée par l'autorité compétente de cet Etat membre vaut autorisation pour l'application du présent article.

## Article 8

Par dérogation aux dispositions de l'article 7, ne sont pas soumis à autorisation, sur tout le territoire national, le colportage, la mise en vente, la vente, l'achat, le prêt avec contrepartie, l'échange ou l'utilisation à des fins commerciales:

— des spécimens des espèces d'amphibiens et de reptiles visées au présent arrêté et figurant à l'annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé datant d'avant le 1er juin 1947, dès lors que leur état brut naturel a été largement modifié pour en faire des bijoux, objets décoratifs, artistiques ou utilitaires, ou des instruments de musique, qu'ils peuvent être utilisés sans être sculptés, ouvragés ou transformés davantage et que la facture ou l'attestation de cession mentionne leur ancienneté ;

— des spécimens nés et élevés en captivité des espèces d'amphibiens et de reptiles exemptées de certificat par le règlement de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) n° 338/97 susvisé.

## Article 9

Est soumis à autorisation préalable en application de l'article L. 412-1 du code de l'environnement, en tout temps et sur tout le territoire national, le transport des spécimens vivants des espèces d'amphibiens et de reptiles citées au présent arrêté et figurant à l'annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé autres que ceux prélevés :

— dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;

— dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Sont exemptés d'autorisation les déplacements des spécimens vivants des espèces citées au présent arrêté et figurant à l'annexe A du règlement (CE) n° 338/97 susvisé qui proviennent d'un élevage dont le cheptel reproducteur a été constitué conformément aux réglementations en vigueur au moment de l'acquisition des animaux de ce cheptel et qui est conduit de manière à produire, de façon sûre, une descendance de deuxième génération en milieu contrôlé.

L'autorisation prend la forme des documents délivrés pour l'application du règlement (CE) n° 338/97 susvisé.

Elle est délivrée par le préfet du département de provenance du spécimen.

Pour les spécimens vivants provenant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, l'autorisation délivrée par l'autorité compétente de cet Etat membre vaut autorisation pour l'application du présent article.

## Article 10

Les dispositions du présent arrêté ne dispensent pas des autorisations requises pour le franchissement des frontières à destination ou en provenance d'un pays ou d'un territoire non membre de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les articles 8 et 9.

## Article 11

L'arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et l'arrêté du 5 juin 1985 relatif à la production des spécimens de grenouille rousse sont abrogés.

## Article 12

Le directeur de la nature et des paysages et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 19 novembre 2007.

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
du développement et de l'aménagement durables,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur de la nature et des paysages,  
J.-M. Michel

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur général de l'alimentation,  
J.-M. Bournigal

## Une Rainette bleue dans une laitue !

Par Stéphane Vitzthum

En décembre 2007, Eric Mann, a eu la surprise de trouver une magnifique Rainette bleue parmi les laitues d'un supermarché de Saverne-67 ! Bien vivante et en bonne santé, la jeune rainette est récupérée et placée en vivarium, une bonne idée alors que les températures extérieures étaient fortement négatives en décembre !



Photo S Vitzthum

Observée de près, la rainette ne montre pas de flancs sombres marqués, ce qui indiquerait qu'il s'agit d'une Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*). Habituellement vertes, les Rainettes présentent cette couleur bleue suite à une anomalie génétique : le vert étant dû à la superposition dans la peau des couleurs jaunes et bleues, si la rainette ne produit plus le pigment jaune... elle devient bleue ! Cette anomalie de couleur est connue et concernerait une rainette sur 10 000 ou 250 000 selon les sources (chiffres semblant donc peu fiables).

La provenance de la salade est recherchée : d'abord, on croit qu'elle vient des Côtes d'Armor, puis plutôt d'Allemagne. Dans les deux cas, cela ne correspond pas du tout à la répartition naturelle de la Rainette méridionale... mais la rainette a très bien pu sauter d'une salade à une autre, ce qui brouillerait les pistes !

Mi-janvier 2008, la jeune rainette montre des flancs plus sombres, ce qui évoque la possibilité qu'elle soit une Rainette verte (*Hyla arborea*). Cependant, les marques sombres sont peu marquées par rapport aux Rainettes vertes typiques et l'absence totale de diverticule sombre au niveau de l'aine fait pencher l'identification vers la Rainette méridionale. D'autre part, les variétés bleues sont nettement plus rares chez la Rainette verte que chez la Rainette méridionale. Et enfin, il est noté dans la bibliographie (Amphibiens et Reptiles de France Belgique Luxembourg – Parthénope) que certaines jeunes Rainettes méridionales peuvent présenter des flancs sombres... ce qui correspond.



© Stéphane Vitzthum

Pour plus de sûreté, la rainette a été conservée en captivité quelques semaines afin d'observer l'évolution des couleurs des flancs, ce qui a permis de confirmer l'identification en Rainette méridionale. Le 10 mars, elle a été rapatriée dans un site à Rainettes méridionales du Sud de la France, via un ami qui se rend dans le Var.

L'aventure de cette jeune rainette, qui croyait sans doute trouver dans cette laitue un site idéal d'hivernage (au chaud dans une serre, avec un peu d'humidité parmi les feuilles de salade) se termine bien... Mais elle met une nouvelle fois en évidence que les transports involontaires de divers petits animaux parmi les fruits, légumes ou fleurs du commerce sont peut-être moins rares qu'on ne le pense... mais ils passent la plupart du temps inaperçus.

Merci à Eric Mann de m'avoir fait participer à cette aventure et André Simon pour le rapatriement dans le Sud de la rainette.

## Action de protection à Remilly-57

Par Frédéric Schwab

Une action a été menée à Remilly-57 pour préserver un site de reproduction de Tritons alpestre et ponctué.

Un projet d'extension de lotissement communal est en cours au lieu-dit "La petite Fin" à Rémilly. Sur ce site, un fossé humide (voir photo) constitue une zone de reproduction des deux espèces de tritons (alpestre et ponctué). Le propriétaire du fossé envisage de le remblayer pour accéder plus facilement aux parcelles à lotir.



Photo Frédéric Schwab

En juillet 2006, je rédige un rapport destiné au service environnement de la DDAF qui informe de la présence des espèces protégées et du risque de destruction du site. L'administration poursuit et demande des mesures compensatoires à la commune consistant dans le creusement d'une mare dans la friche humide située à 30m de là.

En mai 2007, une réunion sur le terrain avec les intéressés permet d'entamer les négociations. En plus, je capture un superbe mâle de Triton alpestre qui les fait tous craquer par sa beauté. Après quelques semaines, la commune vote une décision en faveur de la création de la mare.

Entre-temps, un bassin de stockage des eaux pluviales est creusé non loin du fossé humide (voir photo ci-dessous).



Photo Frédéric Schwab

Début octobre 2007, je propose à Damien Aumaître (CSL) de venir sur le terrain en compagnie du maire pour choisir l'emplacement de la future mare. Sur place, nous nous rendons compte que le bassin pluvial existant convient tout à fait aux tritons. Il est déjà colonisé par les algues characées qui peuplaient le fossé et les pentes douces favorisent l'accès des amphibiens. Décision est prise de l'approfondir sur une partie pour assurer en cas de sécheresse printanière.

Un suivi sera réalisé en 2008 pour vérifier l'utilisation du nouveau site et le bon déroulement des reproductions.



## Infos d'ici ou d'ailleurs

Par Stéphane Vitzthum

- **Forum herpéto** : <http://reptentia.no-ip.com/forumherpeto>

De nombreuses informations de ces rubriques proviennent du forum herpéto, un forum qui permet de partager ses observations et discuter de tout ce qui touche de près ou de loin au monde herpétologique... N'hésitez pas à venir y faire un tour...

- **Le bulletin annuel n° 17 de l'Association Reptil'Var**

Téléchargeable sur le lien ci-dessous (fichier pdf de 8 Mo), ce document de presque 100 pages, richement illustré, et est des plus intéressants pour mieux connaître les actions hérapétologiques dans le Var. : [http://reptilvar.free.fr/Bulletin\\_17.pdf](http://reptilvar.free.fr/Bulletin_17.pdf)

### Sommaire :

- Synthèse faunistique du Camp militaire de Canjuers, Var, France : partie Reptiles.
- Nouvelles observations du Lézard sicilien (*Podarcis Sicula*) à Toulon, Var, France.
- A propos du Lézard sicilien (*Podarcis sicula*) en Provence.
- Tableau des anciens noms scientifiques et des nouveaux noms scientifiques de l'herpétofaune présente en France, Corse comprise, liste non exhaustive.
- Inventaire herpétologique du Plan de la Garde et du Pradet. Recalibrage envisagé de la route de la Foux, communes du Pradet et de la Garde (Var, France), par TPM Toulon.
- Reptiles et Amphibiens observés lors d'un voyage naturaliste en Afrique du Sud du 13 octobre au 12 novembre 2006.
- Participation de l'association Reptil'Var à la Fête de la Science 2007.
- A noter, quelques infos varoises de l'année écoulée et à venir.
- (*Lycodon aulicus*) Linnaeus, 1758 et son impact sur l'herpétofaune insulaire à La Réunion.
- Bulletin d'adhésion en dernière page ou sur le lien suivant : [http://reptilvar.free.fr/bulletin\\_adhesion.htm](http://reptilvar.free.fr/bulletin_adhesion.htm)

- **Insolite : un crapaud commun dans les profondeurs du Loch Ness**

Lors d'une étude sur les fonds du Loch Ness, l'institut de technologie du Massachusett eu la surprise de découvrir un crapaud commun (*Bufo bufo*) qui rampait dans la boue, à 98 m de profondeur (324 pieds). Une profondeur record pour cette espèce !



- **L'écho des Rainettes n°2**

L'association Rainne / Nataogora (Belgique) propose gratuitement son bulletin de liaison trimestriel au téléchargement (fichier pdf 2.8 Mo) : <http://www.natagora.be/files/author/rainne/Echo%20des%20Rainettes%202.pdf>

### Sommaire :

- A l'action
- Migrations de batraciens : pensons-y dès maintenant
- La migration 2007 en bref
- Les mares de substitution du Bois de Baudour
- Journées de gestion dans le pays de la Mehaigne et de la Burdinale
- Les amphibiens du bassin de la Vesdre
- Le lézard des murailles arrive en Flandre
- Un plan d'action pour le lézard des souches en Wallonie
- Les mares de Villers-Le-Temple
- L'agenda du début 2007
- Des couleuvres sous le soleil au jardin botanique du Sart-Tilman

#### - **Journal Mares numéro 04**

Le Pôle-Relais Mares & Mouillères de France propose au téléchargement un journal intitulé « Mares », qui se veut le reflet des nombreuses initiatives portant sur la connaissance, la protection, la gestion et la mise en valeur des mares et des mouillères de la France métropolitaine et un outil important d'échanges entre les divers acteurs du territoire.

Les 4 premiers numéros sont téléchargeables sur :

[http://www.pole-mares.org/journal\\_info/journal\\_info.html](http://www.pole-mares.org/journal_info/journal_info.html)

D'autre part, le forum proposé sur leur site : <http://pole-mares.org/forum/index.php> est des plus intéressants et permet de poser diverses questions (notamment techniques) pour favoriser diverses actions favorables à la biodiversité aquatique.

#### - **Amphibiens et Reptiles de Wallonie** (commentaires par Jean-Paul Jacob)

Ce livre, fruit d'un vaste travail collectif, constitue une étape majeure dans la connaissance de l'état de la nature au niveau régional. Magnifiquement illustré, il dépasse de loin le simple atlas de répartition des espèces. Accessible à tous, il permet de mieux se familiariser avec cette petite faune encore parfois honnie à tort.

L'ampleur de la collaboration (800 contributeurs) est en soi un signal de l'intérêt croissant porté à cette petite faune encore souvent méconnue. L'enquête a permis de rassembler plus de trente mille données relatives aux espèces indigènes et exotiques entre 1985 et 2003. Cette période permet, dans certaines limites, d'établir une comparaison avec les atlas antérieurs publiés par G.H. Parent (1979-1984 et analyse 1997). Le maillage utilisé correspond au découpage dit I.F.B.L. qui subdivise les cartes topographiques de l'I.G.N. en carrés de 16 km<sup>2</sup> chacun (n = 1.198 ; 91,3% de ces carrés-atlas ont fourni des données). Ce choix est avant tout basé sur son utilisation par les autres atlas belges. L'état des connaissances, l'analyse des problèmes et des pistes pour une meilleure conservation sont détaillés dans cet ouvrage. Il dépasse donc le simple atlas de répartition des espèces au fil d'un ensemble de petites monographies qui abordent l'identification, le cycle de vie, les déplacements, le régime alimentaire, les habitats, la répartition wallonne et dans les régions alentour, les effectifs et les tendances perceptibles pour chaque espèce, y compris celles introduites. L'ouvrage comprend aussi d'autres chapitres notamment une histoire de l'herpétologie régionale, l'analyse de l'évolution du peuplement et la Liste rouge.

Sans trop déflorer le livre, il faut dire que le bilan n'est pas tout à fait réjouissant car, outre la progression des exotiques, la quasi totalité des espèces indigènes de Wallonie connaissent une évolution défavorable à des degrés divers. En termes de répartition, on constate ainsi à l'échelle séculaire :

- la disparition du Pélobate, qui fut sans doute toujours rare ;
- l'extinction de la Rainette, jadis présente dans la plupart des régions ;
- la quasi extinction du Sonneur, auparavant tout aussi répandu et sans doute régionalement plus abondant que la Rainette ;
- de probables disparitions régionales comme celles du Crapaud calamite et du Triton crêté en Ardenne, des serpents en Moyenne Belgique ;
- des fragmentations d'aire, comme celles des lézards en Moyenne Belgique, ou des contractions dans le cas de la Vipère ;
- des aires dont l'extension est globalement inchangée dans le cas de neuf amphibiens ;
- et une seule extension relative, expliquée par des facteurs anthropiques, celle du Lézard des murailles.

Le livre : Jacob J.-P., Percsy C., de Wavrin H., Graitson E., Kinet T., Denoël M., Paquay M., Percsy N. & Remacle A. (2007) : Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Série Faune – Flore – Habitats n° 2. Aves – Raîenne et Direction Générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Ministère de la Région wallonne, Namur. 384 pages.

*Pour toute commande : voir page « le coin du libraire » dans ce même numéro.*

- **rencontres batrachologiques de la région Centre**



## **9<sup>èmes</sup> rencontres batrachologiques de la région Centre**

**Samedi 29 mars 2008 – Sully-sur-Loire (Loiret)**

### **Présentation et objectif**

Initiées dans le cadre du programme national Fréquence Grenouille, les rencontres batrachologiques de la région Centre ont pour objectif de présenter divers travaux consacrés aux batraciens et à leur préservation.

Les 9<sup>èmes</sup> rencontres sont organisées autour du thème « **La protection des amphibiens en lien avec les activités économiques (agriculture, sylviculture, exploitation de carrières...)** ».

Elles se dérouleront le samedi 29 mars 2008, à partir de 10h00, autour de conférences – réalisées par des référents scientifiques et des gestionnaires. A partir de 17h30, des prospections sur le terrain seront organisées sur la Plaine de Vilaine à Ouzouer-sur-Loire, site géré par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre depuis 1998.

Ces rencontres sont proposées en partenariat avec Nature Centre, dans le cadre du Pôle-Relais « Mares et Mouillères de France ».



Le programme national Fréquence Grenouille est initié chaque année, depuis 1994, par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels afin de sensibiliser le grand public et les scolaires à la protection des zones humides et de leurs habitants.

Des sorties de découverte, des conférences... sont organisées du 01 mars au 15 avril afin de faire prendre conscience, au public, de l'intérêt écologique que possèdent ces mares, étangs, marais, prairies inondables...

Pour plus d'infos :

[www.enf-conservatoires.org/FG06\\_intro.htm](http://www.enf-conservatoires.org/FG06_intro.htm)



### **pôle-relais MARES & MOUILLÈRES DE FRANCE**

Le Pôle-Relais Mares & Mouillères de France est en charge de l'animation du réseau des acteurs de la gestion, l'accompagnement de projets et l'information du public sur les mares et les mouillères.

Il s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Action pour les Zones Humides du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Pour plus d'infos :

[www.polerelaismares-iedd.org](http://www.polerelaismares-iedd.org)



## Des nouvelles de Bufo nos voisins alsaciens

Par Jean-Pierre Vacher, BUFO

### - Bilan du congrès de la SHF à Strasbourg

Le dernier congrès annuel de la SHF s'est tenu à Strasbourg les 25, 26 et 27 octobre 2007. Cette manifestation, organisée en partenariat avec l'association BUFO, a été comme chaque année l'occasion de rencontres et d'échanges entre les herpétologistes venus des quatre coins de France, ainsi que de Belgique, de Suisse et d'Italie !

Ce sont au total 20 communications orales et 8 posters qui ont été présentés. Le thème principal du congrès était 'les amphibiens et les reptiles des vallées alluviales'. Des communications libres ont aussi été présentées. En marge des communications scientifiques, nous avons effectué une visite guidée par Mme Vandhammer, conservatrice, du Musée zoologique de Strasbourg.

Cela a été l'occasion de faire le lien avec la communication de Roger Bour et Jean Lescure sur la vie de Jean Hermann, dont le cabinet est reconstitué dans le Musée. Nous avons aussi pu découvrir l'holotype de la couleuvre de Montpellier, serpent décrit par ce naturaliste strasbourgeois, qui est présenté dans la collection du Musée.

De plus, de magnifiques photographies de Stéphane Vitzthum sur le thème des 'amphibiens et reptiles de Lorraine' étaient exposées. L'auteur nous a également présenté un diaporama sur le même thème, et un point sur l'atlas de répartition régional de Lorraine. C'est au total 80 personnes qui ont assisté et participé à ce congrès.

### - Mise en place du programme M.A.R.E. en Alsace



Photo Stéphane Vitzthum

Mare de Richwiller-68 : milieu de reproduction à Grenouille agile, Rainette verte, Triton crêté...

Le programme M.A.R.E. du MNHN a été mis en place et testé en 2007 en Alsace. C'est par le biais du travail de stage de master de Gaëlle Caublot, effectué au sein de l'association BUFO, que ce projet a été développé. Un protocole national de suivi temporel des amphibiens a été élaboré par M. Jean-Jacques Morère, du MNHN.

L'acronyme signifie 'Milieu où les Amphibiens se Reproduisent Effectivement'. Le principe est dans un réseau de quelques mares ou zones humides (des 'batrachosites') dans une surface qui correspond à une parcelle-échantillon.



Pôle européen d'économie et de gestion - STRASBOURG,  
25-27 octobre 2007



Plusieurs parcelles-échantillons sont définies dans chaque département. A terme, l'idée est de couvrir une surface importante sur l'ensemble du territoire pour avoir un aperçu global de la tendance évolutive des populations d'amphibiens en France, dans le même esprit que le suivi des oiseaux 'STOC'.

Dans le cadre du travail de Gaëlle Caublot, 5 parcelles-échantillons ont été définies en Alsace, avec 53 'batrachosites' au total. Les comptages ont été effectués lors de 3 campagnes de prospection, en début, milieu et fin de saison de reproduction. Tous les comptages ont été effectués la nuit. Les données ont ensuite été reportées dans un tableau Excel standardisé, et renvoyé à M. Jean-Jacques Morère pour intégration dans la banque de données nationale. Le suivi devra être réalisé par un réseau de bénévoles les années suivantes. De plus, la participation à ce programme ne se limite pas à l'association BUFO, et d'autres structures pourront y participer, ce qui permettra d'étendre le nombre de parcelles-échantillons.

En parallèle au comptage pour le programme M.A.R.E., Gaëlle Caublot a travaillé sur la détermination des probabilités de détection et d'occurrence des amphibiens dans les mares, en analysant de manière statistique un jeu de variables environnementales récoltées sur le terrain lors des inventaires. Elle a utilisé le programme PRESENCE, qui permet le calcul de telles valeurs. Les résultats sont compilés dans son rapport d'étude, qui sera prochainement consultable en ligne sur le site Internet de BUFO.

#### - **Des nouvelles du Crapaud vert en Alsace**

En 2007, une vaste opération de protection du crapaud vert s'est déroulée sur la commune de Molsheim, autour d'un chantier de construction d'une route contournant l'agglomération. L'enjeu concernait l'attrait de la zone de chantier pour les espèces pionnières, dont le crapaud vert et le crapaud calamite.

Un système de protection avec des filets et des seaux a été mis en place au début du printemps, et un suivi journalier a permis de capturer les crapauds qui se rendaient sur les zones humides du chantier, qui constituaient un piège pour eux. Ils ont été transférés dans une zone à proximité directe du chantier, mais qui était clôturée et qui comportait 3 bassins dans lesquels ils ont pu se reproduire en sécurité.

Cette opération a permis de caractériser la population de Molsheim, et a surtout permis

d'obtenir un retour d'expérience intéressant sur ce type de projet dont l'impact sur la faune pionnière peut être important si des mesures de protection ne sont pas prises durant la phase de chantier. Notons que le dossier a été examiné lors de comité permanent de la convention de Berne en novembre 2007.



Crapaud vert – photo S Vitzthum

#### - **Le site Internet de BUFO**

Vous pouvez consulter le site Internet de BUFO, qui est régulièrement mis à jour :

<http://www.bufo.alsace.free.fr>



## Le coin du libraire

Par Stéphane Vitzthum

### - Amphibiens et Reptiles de Wallonie

n°2 dans la Série Faune – Flore – Habitats du CRNFB.

Très attendu, l'atlas herpétologique de nos voisins wallons est sorti en novembre 2007. Fruit d'un vaste travail collectif, synthétisant plus de 30 000 données (!), il permet de mieux comprendre la répartition des différentes espèces de Wallonie. Identification, biologie, régime alimentaire, habitat, répartition, abondance et évolution du statut sont largement abordés pour toutes les espèces, avec des cartes claires et une bonne illustration photographique.

Un livre indispensable pour les naturalistes, plus particulièrement pour nous, lorrains, afin de mieux appréhender la répartition des espèces dans les zones frontalières de la Belgique.

Prix: 25,00 €

Auteur(s) : Aves-Rainne & C.R.N.F.B.

Année de parution: 2007

Éditeur : Région Wallonne

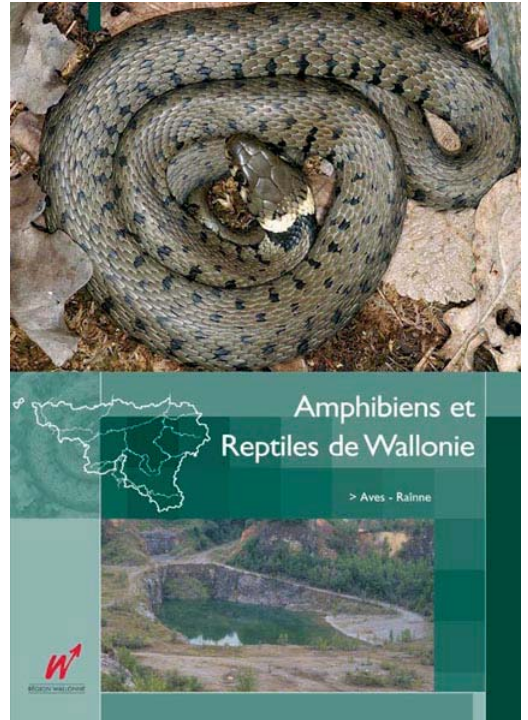
Nombre de pages : 384 p couleur

Poids : 1100 g Dimension : 170x240x26 mm

ISBN : 2-87401-205-X

Commande sur le site : <http://www.aves.be/librairie>

Librairie Aves, 3 rue Fusch, B – 4000 Liège, Belgique.



email : [librairie\(at\)aves.be](mailto:librairie(at)aves.be)

### COMMANDE GROUPEE « Amphibiens et Reptiles de Wallonie »:

En contact avec Jean-Paul Jacob, nous vous proposons une commande groupée pour éviter les frais de port. Ceux qui sont intéressés peuvent me contacter **jusqu'au 30 avril 2008** par mail: [HTUs.vitzthum@ac-nancy-metz.fr](mailto:HTUs.vitzthum@ac-nancy-metz.fr) Livraison du livre lors d'une des prochaines réunion de la Commission Reptiles & Amphibiens ou via Damien Aumaître (CSL).

### - The Snakes of Europe

(info Jean-Pierre Vacher)

Les éditions Chimaira viennent d'éditer un excellent livre de 300 pages en anglais (ou en allemand selon les préférences) sur les serpents d'Europe.

Photos couleurs et descriptions de toutes les espèces et sous-espèces d'Europe, bonnes cartes de répartition et bonne bibliographie.

Prix de vente: 54 € sans les frais de port.

Auteur : Guido Kreiner

Parution: Frankfort 2007

Nombre de pages : 317 p

Illustration : 345 photos couleur, 37 cartes de distribution en couleur et 20 dessins

ISBN 978-3-89973-475-1

Commande chez l'éditeur :

[http://chimaira.de/e\\_buch\\_kreiner.htm](http://chimaira.de/e_buch_kreiner.htm)





## - Identifier les Amphibiens de France métropolitaine

Sorti fin février 2008

Un livre d'identification très intéressant car présentant toutes les espèces françaises avec un grand nombre de photos, ce qui illustre remarquablement la variabilité des individus au sein des espèces. Vues de profil, dorsales, ventrales ou détails particuliers... têtards, pontes... rien n'est oublié !

Une présentation unique de toutes les espèces et sous-espèces de France métropolitaine, sous forme de classeur.

Des critères d'identification pour les pontes, les larves et têtards et les adultes, utilisables sur le terrain.

Une prise en compte des variations de coloration et des dimorphismes sexuels pour chaque taxon.

Un guide actuel présentant les propositions de révision de la classification taxonomique.

Une iconographie riche de plus de 1200 illustrations.

Prix : 27 euros.

Auteur : Jean Muratet

Nombre de pages : 291

A paraître courant février 2008

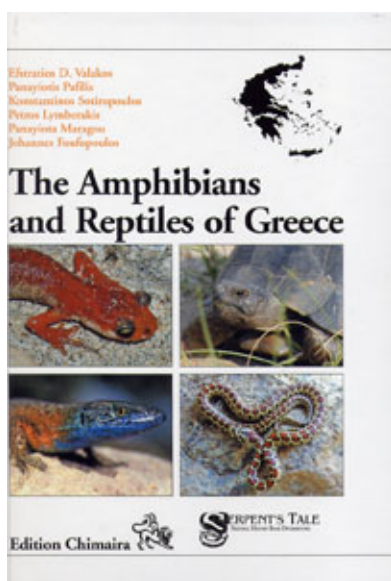
Editeur : association ECODIV.

Renseignements : <http://www.ecodiv.fr>

GUIDE DE TERRAIN

Identifier les Amphibiens  
de France métropolitaine

JEAN MURATET



## - Amphibiens et Reptiles de Grèce

Un très bon livre en anglais sur l'herpétofaune grecque. Très bien illustré par de magnifiques photos couleur (411 photos couleur, dessins, cartes de répartition), cet ouvrage est indispensable pour qui veut préparer un voyage dans ce pays ou pour mieux connaître la répartition des espèces. Les cartes de répartition sont précises et prennent en compte les nombreuses îles grecques.

Prix : 45 euros environ

Auteurs : ED Valakos, P Pafilis, Sotiropoulos, P Lymberakis, P Maragou et al

Nombre de page : 463

Editeur : Chimaira

Achat possible par correspondance (comme sur le site des livres naturalistes : <http://www.nhbs.com> )

## - Typologie des sites de reproduction du Crapaud vert

Un article intéressant dans le fascicule 1 de Ciconia 2007 (48 pages en quadri) :

**F. SANÉ, S. DIDIER - Typologie des sites de reproduction du Crapaud vert (*Bufo viridis* Laurenti, 1768) en Alsace.**

Prix de 8 euros port compris, à envoyer à l'adresse suivante :

Yves Muller, La Petite Suisse, 32 rue des chalets, 57230 Eguelshardt.

Chèque à l'ordre de LPO - Ciconia.

## Appel à participation

Toutes les idées, tous les articles, toutes les brèves ou notes, même de quelques lignes sont bienvenus: observations originales, comportements, anecdotes, menaces de sites, actions... N'hésitez pas à nous contacter !

## Adresse où nous joindre

### **Commission Reptiles & Amphibiens**

Pour toute demande d'information et action de protection :

Damien Aumaître

Conservatoire des Sites Lorrains, délégation Meuse & Meurthe-et-Moselle

**Commission Reptiles et Amphibiens de Lorraine**

**7 bis route de Pont-à-Mousson**

**54 470 THIAUCOURT**

Tél : 03-29-90-04-40 Fax : 03-29-90-04-41

Adresse électronique : [d.aumaitre@cren-lorraine.fr](mailto:d.aumaitre@cren-lorraine.fr)

Site Internet : <http://www.cren-lorraine.com/>

Pour faire paraître un article dans la prochaine circulaire :

Stéphane Vitzthum = [s.vitzthum@ac-nancy-metz.fr](mailto:s.vitzthum@ac-nancy-metz.fr)

Pour organiser une sortie « prospections » :

Benoît Bronique = [b\\_bronique@yahoo.fr](mailto:b_bronique@yahoo.fr)